Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la statistique OFS
Santé et affaires sociales

30 avril 2026

Concept de communication
Modernisation de la statistique de l'aide sociale

Table des matières

1 Situation initiale 1
2 Exploitations de la statistique de l'aide sociale 1
2.1 Portail statistique web 2
2.2 Publication nationale 2
2.3 Désignation des sources 2
2.4 Comparaison entre le portail web et la publication 2
3 Développement et assurance de la qualité des exploitations 3
4 Répartition des rôles 4

1 Situation initiale

La modernisation de la statistique de l'aide sociale (SAS) contribue de manière essentielle à l'amélioration de la qualité des données, de la cohérence méthodologique et de la comparabilité entre les cantons. Grâce à la modernisation[1], les données de la statistique de l'aide sociale sont désormais disponibles en cours d'année et peuvent être publiées plus tôt. L'un des objectifs majeurs de la modernisation est de mettre à disposition des groupes d'intérêt des données actuelles à des fins de pilotage et d'information. À cet effet, les indicateurs mis à jour mensuellement sont mis à disposition des services cantonaux et communaux sur le portail statistique web protégé.

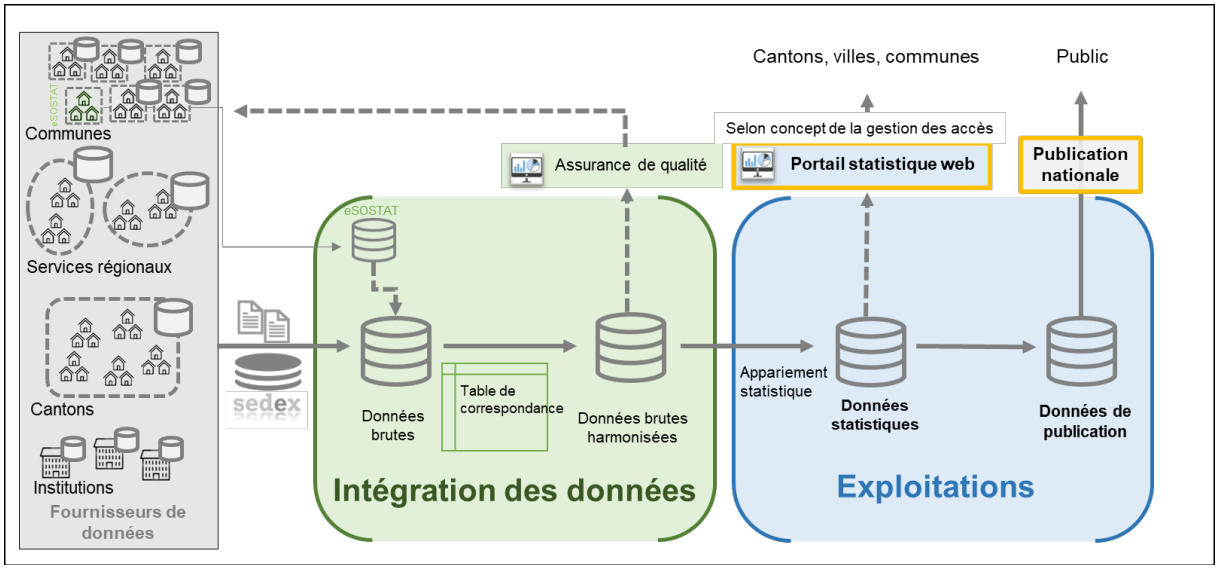
Même si les données mensuelles offrent désormais de nouvelles possibilités, les indicateurs annuels continuent de primer pour les publications de l'OFS. Cette décision a été prise par le groupe de pilotage le 21 novembre 2025. [2] Les indicateurs mensuels ne sont pour l'instant pas publiés par l'OFS, afin de permettre dans un premier temps l'acquisition d'une expérience avec la nouvelle base de données et de garantir une interprétation largement partagée. En outre, la qualité des nouvelles transmissions de données devra d'abord se stabiliser.

Il y a également d'autres aspects qui doivent être pris en compte lors de l'exploitation d'indicateurs mensuels : premièrement, les indicateurs mensuels sont, pour des raisons méthodologiques[3], systématiquement inférieurs aux chiffres annuels ; deuxièmement, le passage d'une publication basée sur des chiffres annuels à une publication basée sur des chiffres mensuels suppose un mandat des cantons adressé à l'OFS.

L'OFS est disposé à assumer un tel mandat dès que la qualité des données le permettra et que les groupes d'intérêt l'exigeront. L'assurance qualité des exploitations suit un processus de Quality Gate, lequel constitue une condition préalable à toute publication par l'OFS.

2 Exploitations de la statistique de l'aide sociale

L'intégration de la base de données transmise mensuellement est largement établie et la mise en œuvre technique ainsi que la collaboration avec les fournisseurs de données sont opérationnelles. Grâce à la nouvelle architecture de système, la modernisation permet désormais des possibilités d'exploitation mensuelles dans le **portail statistique web**, comme illustré ci-dessous. Sur cette base, les données destinées à la **publication nationale** sont préparées.



[1] Les bases de la statistique modernisée de l'aide sociale sont disponibles à l'adresse suivante : Office fédéral de la statistique > Statistiques > Sécurité sociale > Enquêtes > Statistique de l'aide sociale (voir par exemple la rubrique « Méthodologie » pour les documents méthodologiques ou la rubrique « Enquête » pour les documents métier relatifs au relevé).
[2] Le groupe de pilotage est composé de représentantes et représentants de la Confédération, des cantons, des villes et des communes.
[3] La phase transitoire de la modernisation entraîne d'autres effets méthodologiques ayant une incidence sur les indicateurs. Ceux-ci sont documentés de manière transparente dans un rapport méthodologique (disponible en ligne, voir note de bas de page 1).

2.1 Portail statistique web

L'OFS exploite, sur mandat des cantons, un portail web mettant à disposition des exploitations mensuelles à des fins de pilotage et de planification pour les services sociaux, les villes et les communes. Les accès au portail statistique web sont régis par des concepts d'autorisation cantonaux. Les exploitations du portail ne sont donc pas accessibles au public, mais peuvent être utilisées par les services autorisés pour leurs propres besoins. Les aspects de communication et les mesures de protection des données qui y sont liés relèvent de la responsabilité des entités utilisatrices du portail.

2.2 Publication nationale

L'OFS publie, au niveau national, les résultats de la statistique de l'aide sociale avec pour mission d'informer le public sur les évolutions de l'aide sociale. Les exploitations disponibles montrent l'évolution dans le temps du nombre et de la composition des bénéficiaires et mettent en évidence les différences de structure entre les cantons. Jusqu'à nouvel ordre, l'OFS publie des indicateurs annuels.

2.3 Désignation des sources

La distinction entre la publication nationale et le portail statistique web est assurée par les désignations de sources suivantes :

- Source : OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), données de publication
 Utilisation : publications annuelles officielles, communiqués de presse, site Internet.
- Source : OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), portail statistique web
 Utilisation : pilotage cantonal, rapports internes, demandes locales. Aucune publication par l'OFS pendant la phase transitoire.

2.4 Comparaison entre le portail web et la publication

Les exploitations mises à disposition sur le portail statistique web s'adressent à d'autres contextes d'utilisation et à d'autres groupes cibles que la publication nationale. Le tableau ci-après présente les caractéristiques pertinentes pour la communication du portail statistique web et de la publication nationale :

	Portail statistique web	**Publication nationale**
Groupe cible	Cantons, villes, communes : services sociaux et unités organisationnelles assumant des tâches de planification et de pilotage conformément aux concepts des droits d'accès cantonaux, Secrétariat d'État aux migrations (aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés)	Public
Contenus	Rapports statistiques contenant des exploitations relatives aux prestations des propres unités organisationnelles, comparaisons selon le concept des droits d'accès cantonal	Exploitations statistiques avec indicateurs au niveau de la Suisse et des cantons, ainsi que le nombre de bénéficiaires au niveau communal
Finalité d'utilisation	Pilotage et planification de l'activité administrative	Information transparente sur les évolutions sociétales
Actualisation	Actualisation mensuelle	Actualisation annuelle
Dispositions particulières	Les concepts d'accès cantonaux régissent les autorisations d'accès, les possibilités de comparaison et les règles cantonales applicables à la communication des contenus du portail statistique web	Quality Gate pour la détermination des indicateurs publiés : la validation des nouvelles exploitations n'intervient qu'après approbation préalable par les groupes d'intérêt, dans le respect du secret statistique (notamment la suppression de cellules d'observation afin d'éviter l'identification de personnes)

3 Développement et assurance de la qualité des exploitations

Le développement de la statistique de l'aide sociale repose sur l'utilisation progressive de la nouvelle base de données mensuelle et est accompagné par un processus de Quality Gate garantissant une assurance qualité validée conjointement.

L'OFS planifie le développement en fonction de la base de données disponible et des ressources dont il dispose. Cette planification est communiquée aux services impliqués afin de coordonner suffisamment tôt la séquence des étapes de développement et les attentes. Le **processus de Quality Gate** comprend les étapes suivantes :

1. Conception et prototypage (OFS)

L'OFS développe de nouvelles exploitations conformément à la planification, sur le plan méthodologique et conceptuel, y compris la base de données, les règles de calcul et les formats de présentation. Les premiers prototypes sont élaborés directement dans le portail web. La qualité des données est examinée, la cohérence avec les rapports existants ainsi que la compatibilité avec les indicateurs publiés jusqu'à présent sont garanties.

2. Phase de consultation (User Group)

Le prototype est mis à disposition du User Group, qui examine (de manière non exhaustive) la clarté et la pertinence technique, l'applicabilité locale et les risques d'interprétation erronée. Durant cette phase, les exploitations du portail sont marquées du statut « En consultation » et ne sont pas recommandées pour une communication externe.

L'User Group est composé de personnes utilisant intensivement le portail web. Il est constitué de manière que tous les cantons soient représentés au moins par une personne.

L'User Group traite également les questions liées à l'utilisation locale des exploitations de la SAS, en tant qu'organe consultatif et plateforme d'échange d'informations.

3. Décision Quality Gate (organe stratégique)

Sur la base du retour fait par l'User Group, l'OFS procède le cas échéant à des adaptations et soumet les exploitations à l'approbation de l'organe stratégique. La décision formelle relative au Quality Gate est ensuite prise par cet organe, qui statue sur la validation des exploitations.

À l'instar du groupe de pilotage de la modernisation de la statistique de l'aide sociale, l'organe stratégique réunit des responsables politiques des cantons, de la CDAS, des villes et des communes, ainsi que de l'administration fédérale.

4. Publication sur le portail web (OFS)

Après validation, le statut « En consultation » est supprimé sur le portail web. Le rapport est alors considéré comme méthodologiquement validé, soutenu par les cantons et autorisé à être utilisé.

5. Publication à l'intention du public (OFS)

Lors de la validation d'une exploitation, la publication par l'OFS est également discutée au sein de l'organe stratégique.

La publication par l'OFS n'intervient qu'après approbation des nouvelles exploitations par l'organe stratégique.

4 Répartition des rôles

L'utilisation des exploitations de la statistique de l'aide sociale par les différents groupes d'intérêt s'effectue selon différents rôles. Cette répartition vise notamment à garantir que les services cantonaux et communaux puissent utiliser de manière flexible les exploitations du portail web pour leurs propres besoins et participer au développement et à l'assurance qualité des exploitations de la statistique de l'aide sociale.

Le tableau suivant présente la répartition des rôles entre l'OFS, les cantons et les villes/communes :

	Tâches
OFS	- Publication nationale - Garantie et description de méthodes uniformes - Réponse aux demandes concernant les indicateurs annuels et les développements méthodologiques - Planification et mise en œuvre du développement et de l'assurance qualité des exploitations, en concertation avec les groupes d'intérêt - Exploitation du portail web et support aux utilisateurs
Cantons	- Mise en contexte de l'évolution des indicateurs au niveau cantonal - Définition des autorisations d'accès au portail web (concept d'autorisation cantonal) - Participation au développement méthodologique et à l'assurance qualité de la statistique de l'aide sociale - Utilisation du portail statistique web et garantie de la communication associée, notamment réponse aux demandes relatives aux indicateurs mensuels - Respect de la protection des données lors de l'utilisation des données du portail
Villes et communes	- Mise en contexte de l'évolution des indicateurs au niveau local - Participation au développement méthodologique et à l'assurance qualité de la statistique de l'aide sociale - Utilisation du portail statistique web et garantie de la communication associée, notamment réponse aux demandes concernant les indicateurs mensuels dans leur champ de compétence (ou rapport d'indicateurs de l'initiative des villes en politique sociale) - Respect de la protection des données lors de l'utilisation des données issues du portail web statistique.